



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le **quatre avril**,

le Conseil Municipal de la Commune de LE VAL (Var)

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025.



Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

Présents ou
Représentés : 24

Absents : 03

Votants : 24



Objet :

ETAT ANNUEL DES
INDEMNITES
ALLOUEES AUX
ELUS

Présents : MM. Jérémy GIULIANO - Alain ALBERTI - Christian BENTOUMI - Laurence BERLEMONT - Gisèle CONFORTI-PERNEY - Steve COURDOUAN - Jean CULINATI - Géraldine DUDON - Anaïs DUFEUX - Max FABRE - Marie-Sylvie GROVER - Julien LASSAUQUE - Christian LEFEVRE - Michel MAUREL - Luc PERNEY - Corinne RINAUDO - Josiane VILAIN.

Représentés : MM. - Colette ALEXANDRE représentée par Marie-Sylvie GROVER - Sophie ARGOUARC'H représentée par Jérémy GIULIANO - Anastasia BRENGUIER représentée par Luc PERNEY - Jeanne CAVALLARO représentée par Christian BENTOUMI - Franck JAMAIN représenté par Jean CULINATI - Colette LAIRE représentée par Corinne RINAUDO - Georges AYMONIN représenté par Josiane VILAIN.

Absents : MM. Patrick FALANTIN - Norbert GIRAUD - Olivier BARALE.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs DUFEUX



Rapporteur : M. Alain ALBERTI

En application du nouvel article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société d'économie mixte ou publique locale.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Pour l'année 2025, les indemnités versées aux élus, fixées par la délibération 2022-078 du 16 septembre 2022 incluant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, sont les suivantes :

Fonctions	Prénom-Nom	Pourcentage de l'indice brut terminal	Montants bruts mensuels
Maire	Jérémy Giuliano	51,45%	2 114,86 €
Adjoint 1	Christian Bentoumi	12.86%	528,61 €
Adjoint 2	Corinne Rinaudo	12.86%	528,61 €
Adjoint 3	Alain Alberti	12.86%	528,61 €
Adjoint 4	Colette Laire	12.86%	528,61 €
Adjoint 5	Max Fabre	12.86%	528,61 €
Adjoint 6	Michel Maurel	12.86%	528,61 €
CM (délégué)	Gisèle Conforti	7,73%	317,74 €
CM (délégué)	Anastasia Brenguier	0%	0 €
CM (délégué)	Géraldine Dudon	6,89%	283,22 €
CM (délégué)	Laurence Berlemont	0%	0 €
CM (délégué)	Luc Perney	7,73%	317,74 €
CM (délégué)	Julien Lassauque	7,73%	317,74 €
CM (délégué)	Sophie Argouarc'h	0%	0 €
CM (délégué)	Norbert Giraud	0%	0 €
CM (délégué)	Anaïs Dufeux	3.86%	158,67 €
CM (délégué)	Steve Courdouan	0%	0 €
CM (délégué)	Christian Lefevre	12.86%	528,61 €
CM (délégué)	Colette Alexandre	0%	0 €
CM (délégué)	Jean Culinati	3.86%	158,67 €
CM (délégué)	Marie-Sylvie Grover	0%	0 €
CM (délégué)	Patrick Falantin	0%	0 €
CM (délégué)	Jeanne Cavallaro	7,73%	317,74 €
CM (délégué)	Franck Jamain	0%	0 €
CM 18	Olivier Barale	0%	0 €
CM 19	Josiane Vilain	0%	0 €
CM 20	Georges Aymonin	0%	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation de l'état annuel des indemnités versées aux élus du conseil municipal pour l'année 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Anaïs DUFEUX



Le Maire,
Jérémy GIULIANO


